

Rapport des commentaires publics

Titre :	Rapport : soutenir l'industrie des noms de domaine dans les régions mal desservies		
Date de publication :	Le 2 septembre 2014		
Préparé par :			
Période de commentaires :		Liens vers des informations	
Date de présentation	14 mai 2014	Annonce	
Date de clôture des	13 juin 2014	Boîte de commentaires publics	
Clôture de la période	30 juin 2014	Affiche les commentaires soumis	
Heure (UTC) :	23h59 UTC	Rapport des commentaires publics	
Contact au sein	Amy Bivins	E-mail :	Amy.bivins@icann.org
Article I : contexte général et prochaines étapes			
<p>L'ICANN recherche des idées et des stratégies pour aider à promouvoir l'industrie des noms de domaine dans les régions qui ont été généralement mal desservies. En particulier, l'ICANN examine les barrières existantes à l'accréditation et au fonctionnement des bureaux d'enregistrement ainsi que les moyens de les réduire.</p> <p>À cette fin, l'ICANN a publié en mai 2014 un rapport pour analyser les suggestions reçues jusqu'à présent dans les commentaires publics afin de promouvoir l'industrie des noms de domaine dans les régions mal desservies. Les suggestions incluaient des modifications éventuelles au contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement ainsi que des efforts de formation et de sensibilisation faits par l'ICANN.</p> <p>Les commentaires publics reçus jusqu'au 30 juin, date limite de réception des réponses, ont abordé de nombreux problèmes. Un grand nombre de commentateurs a conseillé vivement le personnel de l'ICANN d'examiner soigneusement les objectifs de cet effort (y compris l'identification des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis). Certains ont signalé que l'augmentation du nombre des bureaux d'enregistrement accrédités ne permettra guère de promouvoir réellement la croissance de l'industrie des noms de domaine dans les régions mal desservies, les problèmes principaux étant le faible niveau de la demande des consommateurs, les taux de pénétration de l'Internet moins que satisfaisants et même l'accès à l'électricité.</p> <p>D'autres ont donné leur soutien aux modifications éventuelles au contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement, bien qu'un grand nombre soit contre les exigences contractuelles fondées uniquement sur l'emplacement d'un bureau d'enregistrement. Par exemple, le groupe des représentants des bureaux d'enregistrement a déclaré qu'il donnerait son soutien aux modifications applicables à tous les bureaux d'enregistrement, indépendamment de leur emplacement.</p> <p>D'après les commentaires publics, cet effort impliquera probablement plusieurs étapes. Il existe</p>			

plusieurs domaines où le personnel de l'ICANN pourrait initier des modifications relativement rapides, y compris en fournissant davantage de documents de formation aux bureaux d'enregistrement en langage clair et en plusieurs langues. Au cours de cette étape précoce, le personnel de l'ICANN, en consultation avec la communauté, examinera également l'exigence du RAA en matière d'assurance de responsabilité civile générale commerciale pour un montant de 500 000 USD afin de déterminer si des modifications pourraient être apportées afin de faciliter la tâche sans menacer la sécurité et la stabilité de l'Internet ou en laissant les titulaires sans recours, au cas où il y aurait un problème.

Dans une deuxième étape, le personnel de l'ICANN pourrait contribuer à faciliter les défis contractuels par la mise en place du système automatique intégré pour les bureaux d'enregistrement (AROS) et encourager les opérateurs de registre à utiliser le système.

Dans la troisième étape, le personnel de l'ICANN pourrait accroître la collaboration avec les ccTLD afin de continuer à en savoir plus sur les défis qui se posent aux marchés mal desservis et de parrainer et faciliter les prestations éducatives supplémentaires dans les régions mal desservies. L'ICANN, en tant que communauté, pourrait également analyser d'autres opportunités pour que le revendeur soit impliqué à l'ICANN, ce qui pourrait accroître la participation dans les régions mal desservies.

Ces étapes pourraient être exécutées en parallèle, bien que les étapes précédentes puissent être complétées en premier lieu. Le personnel de l'ICANN prévoit la publication pour commentaires publics d'une feuille de route détaillée dans les semaines à venir.

Article II : contributeurs

Au moment de la préparation de ce rapport, un total de quinze (15) présentations de la communauté a été publié dans le forum. Les participants, individus et organisations/groupes, figurent ci-dessous dans l'ordre chronologique de leur date de publication avec leurs initiales. Dans la mesure où ces propositions seront mentionnées dans la narration qui précède (Section III), ces citations feront référence aux initiales du participant.

Organisations et groupes :

Dénomination	Présenté par	Initiales
groupe des représentants des bureaux d'enregistrement	MICHELE NEYLON	RR1
Association des noms de domaine de premier niveau géographiques de la zone Asie-Pacifique	Marc Salvatierra	APTLD
groupe des représentants des bureaux d'enregistrement	MICHELE NEYLON	RrSG
Centre d'information de réseaux Internet de Chine (CNNIC)	Xiaodong Lee	CNNIC
Centre pour Internet et Société	Jyoti Panday	CIS
groupe des représentants des opérateurs de	Paul Diaz	RySG

registres		
-----------	--	--

Participants individuels :

Dénomination	Affiliation (si disponible)	Initiales
John Poole	Domaine Mondo	DM
Bob Wiegand	Web.com	WC
Yasmin Omer	DotShabaka	DS
Mahmoud A. Lattouf	Propriété intellectuelle d'Abu-Ghazaleh	AGIP
MICHELE NEYLON :	Blacknight	MN
Hamza Aboulfeth		HA
Marc McCutcheon	Solutions pour le bureau d'enregistrement du TLD	MM
Graeme Bunton	Tucows Inc.	TC
Donna Austin	Services du registre d'ARI	ARI

L'ALAC a soumis un commentaire au personnel de l'ICANN après la clôture de la période de commentaires publics. Le commentaire est disponible sur :

<https://community.icann.org/display/alacpolicydev/At-Large+Report%3A+Supporting+the+Domain+Name+Industry+in+Underserved+Regions+Workspace>

En résumé, le commentaire stipule que l'ALAC soutient fermement l'idée de soutenir l'industrie des noms de domaine dans les régions mal desservies, mais constate que le fait d'augmenter l'industrie des noms de domaine sans une hausse équivalente de la demande ne sera pas utile.

Le commentaire de l'ALAC a ajouté que : « l'évolution des programmes de la DNI [industrie des noms de domaine] devrait respecter les principes suivants : 1) l'augmentation de la pénétration de l'[industrie des noms de domaine], n'implique pas la réduction des standards des fournisseurs ; 2) l'éducation à tous les niveaux est un facteur clé ; 3) les processus pour devenir un bureau d'enregistrement devraient être clarifiés et simplifiés par le biais de la formation et du soutien ; 4) les exigences imposées aux bureaux d'enregistrement devraient être raisonnables et établies sur la base locale du coût de la vie et les contraintes financières y afférentes ; 5) la deuxième série des nouveaux gTLD devrait donner la priorité aux candidats des pays en développement et entreprendre un programme de sensibilisation pour assurer une meilleure compréhension ; et 6) les candidats aux nouveaux gTLD des régions mal desservies devraient faire l'objet de soutien technique et juridique ».

Article III : résumé des commentaires

Clause de non-responsabilité : la présente section a pour but de synthétiser de manière détaillée et complète les commentaires formulés dans le cadre de ce forum et non pas de répondre à chaque position exprimée par chaque contributeur. Le personnel recommande aux lecteurs souhaitant approfondir des aspects spécifiques des commentaires synthétisés ou bien connaître le contexte complet de certains autres, de se reporter directement aux contributions concernées sur le lien mentionné plus haut (voir les commentaires soumis).

I. Commentaires sur les objectifs de sensibilisation des régions mal desservies et l'approche de l'ICANN

Les commentaires résumés dans cet article abordent en général les objectifs de l'initiative « régions mal desservies » proposée par l'ICANN et/ou l'approche de l'ICANN à l'initiative :

le RrSG voudrait que l'ICANN exprime clairement les objectifs d'identifier les régions « mal desservies ». Si les objectifs sont d'élargir l'accès aux services d'enregistrement, d'assurer la disponibilité du service en différentes langues et devises et d'accroître le choix du client et la concurrence dans les marchés plus petits, y a-t-il des moyens alternatifs d'atteindre les mêmes objectifs ? (RrSG)

Le RrSG a demandé à l'ICANN d'établir des paramètres ou des indicateurs objectifs afin de déterminer si une région ou un marché sont considérés ou pas comme « mal desservis ». Et, une fois identifiés, il faut établir des repères pour déterminer si les efforts réalisés ont eu du succès ou pas et si le marché cible n'est plus « mal desservi ». (RrSG)

Le rapport démontre l'absence d'une approche holistique pour développer une industrie solide des noms de domaine dans ces régions. (DS)

Les défis et les problèmes identifiés dans le rapport sont les symptômes, et pas les causes, d'une industrie des noms de domaine sous-développée. Les solutions proposées peuvent atténuer ces symptômes mais ne parviennent pas à traiter les causes profondes d'une industrie des noms de domaine sous-développée. (DS)

Les recherches doivent être menées au début afin d'identifier et de traiter les causes profondes du sous-développement dans l'industrie des noms de domaine. Les travaux de recherche devraient à tout le moins :

- identifier les qualités (et leurs statistiques associées) d'une industrie solide des noms de domaine ; par exemple plus de 80 % de pénétration de l'Internet.
- définir les critères d'éligibilité pour une « région mal desservie » fondés sur les qualités d'une industrie solide des noms de domaine ; par exemple moins de 40 % de pénétration de l'Internet.
- identifier les « régions mal desservies ».
- analyser en détail les différences entre l'industrie des noms de domaine dans la région mal desservie et une industrie solide des noms de domaine par rapport au profil de l'opérateur de registre, du bureau d'enregistrement, du titulaire du nom de domaine et de l'utilisateur de l'Internet.
- identifier des mesures visant à combler les lacunes de l'industrie des noms de domaine dans la « région mal desservie ». Une approche holistique n'étant pas limitée à des mesures à la portée de l'ICANN devrait être adoptée.
- mettre en œuvre des mesures visant à combler ces lacunes ; par exemple aider

à la sensibilisation du consommateur par le biais d'une tournée de présentation de l'industrie dans les « régions mal desservies ». (DS)

Nous partageons les affirmations du registre dotShabaka, à savoir que le rapport identifie les symptômes d'une industrie des noms de domaine sous-développée plutôt que les causes profondes, et qu'il est ciblé sur la croissance du nombre des bureaux d'enregistrement dans les régions mal desservies. (RySG)

« Nous (RySG) croyons que la recherche sur cette question pourrait bénéficier de l'approche holistique proposée par le registre dotShabaka. Ces étapes sont nécessaires si les nouveaux registres et bureaux d'enregistrement dans ces régions veulent avoir du succès ; sans un marché engagé, ils seront voués à l'échec. Enfin, nous soulignons l'insistance du registre dotShabaka sur le fait que les efforts pour soutenir l'industrie des noms de domaine dans les régions mal desservies ne sont pas censés aller à l'encontre des politiques établies par l'ICANN, développées à travers le modèle multipartite ascendant ».

Des mesures pour accroître l'offre de noms de domaine seront vaines là où la demande est inexistante. Sans l'adoption de mesures visant à remédier l'insuffisance de la demande pour les noms de domaine, ces bureaux d'enregistrement seront effectivement voués à l'échec. (DS)

L'établissement d'un « bureau d'enregistrement local » là où il n'y a aucune demande locale pour enregistrer des noms de domaine, condamnera ce bureau d'enregistrement à l'échec financier. La vraie question est « ce qui empêche l'enregistrement des noms de domaine dans des régions du monde auxquelles l'ICANN se réfère comme étant “des régions mal desservies” ». (DM)

Si l'ICANN veut promouvoir l'industrie des noms de domaine dans les « régions mal desservies », l'ICANN doit aider ces régions, par tous les moyens disponibles, en instituant les trois facteurs nécessaires qui ont été mis en corrélation avec les enregistrements des noms de domaine : une bonne connectivité à l'Internet disponible pour tous ; la liberté d'expression sur Internet (l'absence de la censure sur Internet) ; une valeur élevée du RNB par habitant. (DM)

A-t-on cherché à lier le coût des noms de domaine et l'accès aux services Internet avec le coût de la vie et les salaires moyens ? (MN)

Vous ne pouvez parler ni de noms de domaine ni d'Internet là où il n'y a pas d'électricité. (HA)

Un des points soulevés est que l'augmentation des bureaux d'enregistrement accrédités dans la région n'est peut-être pas la meilleure mesure pour développer l'industrie et aussi que la pénétration de l'Internet, la liberté et le commerce sont dans l'ensemble des problèmes plus pressants. Alors que c'est presque sans aucun doute vrai, il faut noter que les bureaux d'enregistrement, soient-ils des bureaux accrédités ou des revendeurs, jouent un rôle

important dans la défense de l'Internet, la promotion et l'éducation du grand public sur l'industrie du DNS et les opportunités du commerce électronique. (MM)

Toute modification des normes ou des responsabilités du bureau d'enregistrement devrait exiger la contribution de la communauté multipartite et cela avant que ces modifications soient effectuées ; la communauté devrait clairement définir le succès ainsi que déterminer comment le succès sera mesuré. (WC)

Il est déloyal envers la communauté de l'ICANN dans son ensemble de rendre de plus en plus difficile l'accréditation des bureaux d'enregistrement alors que l'on se plaint du manque de participation des régions les plus défavorisées. (TC)

Il y a un fil conducteur dans ce rapport qui exige une certaine vérification, à savoir la notion que la participation au sein de l'industrie des noms de domaine devrait apparaître essentiellement sous la forme de bureaux d'enregistrement accrédités à part entière. Les obstacles existants sont bien documentés dans le rapport : le capital initial, la disponibilité de l'assurance, la gestion des contrats de registre et d'autres obstacles réglementaires. En outre, la capacité technique nécessaire à construire et maintenir de nombreuses connexions du registre est considérable. (TC)

Outre les difficultés techniques et réglementaires mentionnées ci-dessus, il en existe d'autres pour devenir un bureau d'enregistrement. Les marges des bureaux d'enregistrement sont extrêmement faibles... Des marges [e]xtremement faibles signifie aussi qu'un bureau d'enregistrement réussi dépend de la dimension qui exige un temps considérable ainsi que d'un marché accessible et prêt. Fréquemment, la vente des noms de domaine est secondaire dans les affaires d'un bureau d'enregistrement. Pour les entreprises d'hébergement, qui vendent la majorité des noms de domaine directement aux utilisateurs finaux, l'enregistrement du domaine est un coût, pas un service qu'ils vendent à des fins lucratives. (TC)

Les nouveaux bureaux d'enregistrement sont essentiellement requis pour réinventer les roues qui ont déjà été inventées et peaufinées par d'autres, avec moins de ressources, des marchés plus petits et avec plus de réglementations. Et pas pour obtenir des bénéfices stratégiques ou commerciaux. (TC)

L'augmentation de la participation dans l'industrie des noms de domaine est simplement une mesure d'autres choses qui sont plus importantes... [y compris la vitesse et le prix de l'internet, la pénétration des ordinateurs et des téléphones intelligents, le niveau de sensibilisation et de participation à l'Internet]. Établir comment le rôle de l'ICANN peut affecter tout ce qui vient d'être mentionné mériterait de faire l'objet d'une discussion séparée qui pourrait s'avérer utile. (TC)

Le manque de confiance a été une barrière aux initiatives de renforcement des capacités de l'ICANN étant donné le point de vue général que l'ICANN se concentre sur les politiques qui

favorisent les titulaires établis dans des pays riches. Sans une représentation adéquate des pays plus pauvres et une représentation appropriée du reste de la population du monde Internet, il n'y a aucun espoir de changer ces politiques ou d'établir la confiance. (CIS)

II. Commentaires liés à l'exigence contractuelle de l'ICANN

Les commentaires résumés dans cet article abordent en général les exigences contractuelles de l'ICANN et les modifications éventuelles qui pourraient être apportées par l'initiative des « régions mal desservies » :

le RrSG est généralement préoccupé du fait que l'ICANN ne doit pas ajouter des exigences qui augmentent le coût (telles que celles du RAA 2013) pour les bureaux d'enregistrement établis et leurs revendeurs, tout en proposant simultanément de réduire les barrières pour les autres. (RrSG)

En ce qui concerne l'assurance de responsabilité générale, le RrSG demande à l'ICANN de souligner les risques spécifiques qu'il faudrait prendre en charge. Cette exigence est-elle encore nécessaire, compte tenu des améliorations institutionnelles dans d'autres domaines (par ex. la conformité et les données confidentielles) ? Nous cherchons également à justifier la réduction de la couverture en fonction de la taille du bureau d'enregistrement ainsi qu'à identifier les points d'arrêt logiques pour garantir les exigences. (RrSG)

Le RrSG demande à l'ICANN de justifier l'exigence d'avoir 70 000 USD dans les fonds de roulement et voudrait demander à l'ICANN si ce niveau fixe est toujours logique pour tous les bureaux d'enregistrement ou s'il devrait être déterminé suivant le chiffre d'affaires, le nombre de clients ou d'autres aspects. Et, plus important encore, nous ne pouvons soutenir aucune utilisation des fonds du JAS pour subventionner ou compenser autrement les frais payés par le bureau d'enregistrement à l'ICANN. (RrSG)

À propos du processus actuel d'accréditation je conseille vivement à l'ICANN d'examiner les critères existants et voir s'ils sont adaptés à la situation actuelle. Par exemple, les exigences en matière d'assurance. D'où viennent-elles? Pourquoi sont-elles définies à cette limite ? À quoi servent-elles ? (MN)

Tous les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN doivent être traités équitablement et devraient respecter les mêmes normes. (MN)

Nous soutenons que l'ICANN travaille avec des compagnies d'assurance du monde entier pour aider à mieux comprendre les exigences des RAA en matière d'assurance. L'ICANN pourrait publier une liste des assureurs qui aient une compréhension de l'industrie afin que les bureaux d'enregistrement naissants puissent choisir. (APTLD)

Nous soutenons également des révisions régulières aux dispositions du contrat afin de s'assurer qu'elles soient toujours utiles et que chaque clause réponde effectivement à une

fonction importante. (APTLD)

Nous serions inquiets si l'ICANN réduisait les exigences vis-à-vis de toute norme minimale nécessaire, ce qui affecterait la sécurité et la stabilité de l'Internet. (APTLD)

L'assurance requise, comme l'une des conditions à remplir pour devenir un bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN, pourrait devenir une lourde charge pour certaines petites entreprises intéressées appartenant à l'industrie. Cette question est abordée dans le rapport, mais j'insiste sur le fait que ce problème pourrait représenter une lourde charge pour les nouveaux arrivants. (AGIP)

Je ne veux pas moins de barrières pour les bureaux d'enregistrement des régions mal desservies... une chose que j'ai apprise de l'ICANN est que tout le monde est pareil ! Si nous voulions aborder ce problème, alors l'Afrique ou le Moyen-Orient ne devraient pas être traités différemment. (HA)

Nous croyons fermement que l'ICANN ne devrait pas diminuer les normes d'accréditation ou de conformité pour un groupe de bureaux d'enregistrement sauf si ces normes diminuées étaient appliquées de manière uniforme à toute la communauté des bureaux d'enregistrement. (WC)

Web.com soutient la proposition de la communauté pour que l'ICANN crée des exigences variables en matière d'assurance pour les bureaux d'enregistrement tant que ces exigences soient appliquées uniformément à tous les bureaux d'enregistrement accrédités. (WC)

À notre avis, il est important que l'ICANN révise et fasse évoluer ses processus d'accréditation et voie s'ils sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de leur lancement. (CIS)

L'ICANN devrait, et doit, accroître ses efforts pour aider les bureaux d'enregistrement à trouver des fournisseurs d'assurance appropriés et à réduire les fonds de roulement. (CIS)

Une solution possible serait de fournir une liste des compagnies d'assurance accréditées bien connues pour rendre service aux bureaux d'enregistrement. (CNNIC)

III. Commentaires concernant d'autres problèmes contractuels, y compris les contrats registre-bureau d'enregistrement

En général, les commentaires résumés dans cet article ont abordé les exigences contractuelles additionnelles et les modifications éventuelles qui pourraient être apportées par l'initiative « régions mal desservies » :

« nous devons comprendre la résistance des registres concernant [le système automatique intégré pour les bureaux d'enregistrement] AROS, s'il y en avait, et comment ces préoccupations peuvent être abordées. Nous croyons que les RRA « normalisés » ont une

valeur car, le cas échéant, les registres peuvent les adapter à leurs besoins spécifiques avec des amendements, des annexes, etc. ». (RrSG)

La révision des contrats juridiquement complexes prend du temps et implique des coûts. On pourrait dire que c'est le « coût de faire des affaires » mais il serait plus utile si davantage de contrats registre-bureau d'enregistrement suivaient une sorte d'approche normalisée. Bien que certains nouveaux TLD aient adopté des variantes des RRA existants, ce n'est pas la norme. Cependant il y a une ligne de démarcation entre ce que l'ICANN peut faciliter, la capacité des opérateurs de registre et leur droit de mener leurs affaires selon leurs propres termes. (MN)

Si l'ICANN acceptait des paiements dans d'autres monnaies et à travers d'autres banques cela pourrait rendre les choses plus faciles pour beaucoup de bureaux d'enregistrement et éventuellement des registres. (MN)

Je m'oppose à ce que l'ICANN utilise ses propres fonds pour financer les bureaux d'enregistrement des « régions mal desservies ». (MN)

Le processus de candidature d'accréditation pour les nouveaux gTLD est ennuyeux. Chaque bureau d'enregistrement doit signer un accord /contrat séparé avec chaque fournisseur de gTLD. Et cela demande beaucoup de temps et de ressources. Il serait plus facile pour tous s'il y avait un seul modèle d'accord/de contrat pour tous les registres afin de minimiser le temps dédié à l'inscription. (AGIP)

Établir un crédit aux registres est cher. Cela est particulièrement difficile pour les entreprises avec de faibles réserves de flux de trésorerie qui peuvent avoir des difficultés à obtenir des paiements instantanés. Je crois comprendre que cela est difficile dans certaines régions de l'Afrique. Un système de financement au niveau du registre permettrait de réduire les risques lors du démarrage. (MM)

La plupart des registres offre une interface Web où l'achat peut être effectué à travers le compte d'un bureau d'enregistrement ce qui pourrait être l'option préférée pour les nouvelles entreprises jusqu'à ce que la connaissance technique soit disponible. L'élimination des exigences du test opérationnel et d'évaluation (OT&E) permettrait de faire cela. (MM)

Web.com soutient la proposition de la communauté pour que l'ICANN crée une chambre de compensation afin de faciliter les contrats registre/bureau d'enregistrement et les rédactions courantes proposées pour les RRA. (WC) En outre, Web.com croit que l'ICANN devrait être plus proactive dans la révision des RRA avant les soumissions aux bureaux d'enregistrement afin d'assurer la cohérence avec les termes du contrat de registre de l'ICANN et les politiques consensuelles existantes. (WC)

Web.com ne soutient pas la réduction des coûts et des exigences en matière de capital pour les bureaux d'enregistrement en fonction de la région sauf si un crédit égal était offert et

appliqué à tous les bureaux d'enregistrement desservant ladite région. (WC)

Le CNNIC recommande à l'ICANN d'agir elle-même ou d'avoir des banques en tant que chambres de compensation et encourage les registres à adopter un calendrier pour les dépôts, ce qui va largement alléger les charges financières des bureaux d'enregistrement qui s'engagent à fournir des services d'enregistrement de noms de domaine pour divers TLD. (CNNIC)

IV. Commentaires concernant la formation et les documents de l'ICANN

Les commentaires résumés dans cet article abordent en général la formation et les documents de l'ICANN ainsi que les modifications éventuelles qui pourraient être apportées par l'initiative « régions mal desservies » :

le RrSG convient que l'ICANN pourrait parrainer les efforts de sensibilisation et d'éducation et recommande que cela soit inclus dans le cours « certification du bureau d'enregistrement » requis dans le RAA. Nous proposons également que l'approbation du cours soit reconnue comme une certification de compétences pour l'industrie par le biais du programme de formation géré et entretenu par l'ICANN. (RrSG)

La division des domaines mondiaux devrait suivre l'exemple de la communauté élargie de l'ICANN et faire des efforts supplémentaires pour fournir la traduction des documents et des ressources de soutien dans d'autres langues. (RrSG)

Pourquoi n'existe-t-il pas un véritable formulaire de candidature pour devenir un bureau d'enregistrement ? Actuellement, il y a des pages d'informations rédigées en anglais assez obscur et technique, mais il n'y a pas de formulaire concret à remplir. Il y a beaucoup de références à diverses clauses du RAA mais aucune explication en anglais ordinaire (ou dans n'importe quelle autre langue) de ce qui est effectivement demandé ou de ce qui est requis. (MN)

La mise à disposition de davantage de documents plus accessibles aiderait à réduire les problèmes qui résultent des malentendus quant aux obligations du bureau d'enregistrement. (MN)

Organiser des séminaires en ligne dans les langues locales pour mettre à jour les parties prenantes intéressées aux modifications récentes. La manière dont ces modifications pourraient avoir des répercussions sur leurs entreprises pourrait être une bonne idée car elle permettrait d'avoir une plus grande participation. (AGIP).

L'instruction de la plupart de bureaux d'enregistrement, à l'ICANN et aux registres gTLD, est vague et difficile à interpréter. Des enseignements applicables très clairs, en particulier en ce qui concerne la conformité, les processus d'inscription, les frais, etc. seraient bénéfiques pour les bureaux d'enregistrement potentiels ayant peu d'expérience. (MM)

Nous recommandons la création d'un processus de candidature en ligne et la simplification de la langue dans le contexte de la région. Il serait également utile si l'ICANN introduisait une certaine normalisation des formulaires : cela permettrait de réduire le temps et l'effort nécessaires pour aborder les documents juridiques complexes et de contribuer à la croissance des affaires liées au DNS. (CIS)

Le CNNIC recommande à l'ICANN de former une équipe mobile d'experts pour les régions mal desservies afin de fournir des opportunités de formation. (CNNIC)

L'ICANN devrait publier les documents traduits en temps opportun directement sur le site internet de l'ICANN. Cela encouragera une plus grande participation des différentes régions mal desservies. (CNNIC)

V. Commentaires concernant la sensibilisation et la collaboration de l'ICANN

Les commentaires résumés dans cet article abordent en général la sensibilisation et la collaboration de l'ICANN et les modifications potentielles qui pourraient être effectuées à travers l'initiative « régions mal desservies » :

L'APTLD suggère que l'ICANN travaille activement avec les ccTLD dans les communautés mal desservies. Les ccTLD locaux connaîtront leur communauté et l'industrie locale des noms de domaine. Les ccTLD peuvent également bénéficier de la croissance de l'industrie locale des noms de domaine. (APTLD)

Il existe déjà un certain nombre de bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN qui agissent en tant que « chambre de compensation » pour que les autres bureaux d'enregistrement et les revendeurs s'engagent avec les registres. Plutôt que de réinventer ce rôle de la « chambre de compensation » par l'ICANN, les nouveaux bureaux d'enregistrement devraient être encouragés à travailler avec ces bureaux d'enregistrement agissant en tant que « chambre de compensation » au fur et à mesure de la croissance de leurs affaires. (APTLD)

L'ICANN devrait, en collaboration avec les communautés locales, développer l'industrie des noms de domaine dans les communautés mal desservies. Cela pourrait faciliter le fait que les revendeurs deviennent des bureaux d'enregistrement au fur et à mesure de leur croissance. Cela va leur donner l'expérience nécessaire pour devenir un bureau d'enregistrement entièrement accrédité. (APTLD)

L'APTLD est conscient du travail du groupe de stratégie du Moyen-Orient et signale également que le groupe de travail de l'ICANN Océanie a identifié l'industrie des noms de domaine en tant que l'un des quatre domaines de concentration dans le moyen terme. L'APTLD travaille activement avec l'industrie des noms de domaine au sein de notre région et continuera de le faire. S'il existait des opportunités de co-localiser la formation ou s'il y avait de nouvelles réunions, il faudrait poursuivre ces activités. (APTLD)

Il y a un manque important de sensibilisation concernant les questions liées aux noms de domaine dans certaines régions. L'ICANN a réalisé un grand travail de sensibilisation. Toutefois, comme dans le cas d'autres campagnes de sensibilisation, un certain temps pourrait s'avérer nécessaire pour voir les résultats. L'ICANN conjointement avec la communauté Internet de ces régions devrait maintenir ces efforts. (AGIP)

L'ICANN devrait travailler en étroite collaboration avec les bureaux d'enregistrement établis pour faire un développement conjoint et par la suite, lorsque l'industrie sera développée, d'autres acteurs pourront voir une opportunité et, en conséquence, devenir des bureaux d'enregistrement et probablement pas à l'inverse ! (HA)

Un accès aisé à un programme de mentorat qui implique les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN [peut favoriser la création de bureaux d'enregistrement locaux]. Un élément de ces conseillers devrait viser à inclure les bureaux d'enregistrement ayant utilisé les diverses options de revendeur disponibles afin d'établir en premier lieu des services web et puis passer à l'accréditation. (MM)

S'engager avec des entreprises multinationales avec une présence importante en Afrique et encourager le domaine localisé et la gestion du DNS. (MM)

L'ICANN devrait également faire progresser les efforts afin de s'assurer que les bureaux d'enregistrement soient durables en fournissant des encouragements pour l'enregistrement dans les régions mal desservies et d'aider à maintenir la masse critique pour les titulaires de noms de domaine. L'unité constitutive des utilisateurs commerciaux (BC) pourrait jouer un rôle dans ce processus et l'ICANN devrait s'efforcer d'élargir la fonction de la BC ou de créer une unité constitutive distincte pour la représentation des régions mal desservies. (CIS)

Étant donné que les ccTLD locaux ont des connaissances relativement approfondies de leurs communautés et des bureaux d'enregistrement locaux, le CNNIC suggère que l'ICANN devrait travailler avec la communauté des ccTLD afin de clarifier des degrés variés de flexibilité, tels que les critères différents de la couverture de l'assurance de responsabilité civile commerciale (CGL) qui pourraient être mis en place dans des régions géographiques différentes. (CNNIC)

L'ICANN pourrait établir des partenariats avec des organisations éducatives locales pour cultiver des talents avec une expertise mature et lancer des périodes de formation intensives afin d'approcher les talents à l'industrie du DNS. (CNNIC)

VI. Commentaires concernant le rôle des revendeurs

Les commentaires résumés dans cet article abordent en général le rôle des revendeurs dans le marché des noms de domaine et le manque de participation du revendeur à l'ICANN :

en ce qui concerne les frais et les coûts d'accréditation, nous ne sommes pas d'accord sur le fait que les petits bureaux d'enregistrement qui doivent entrer en concurrence avec les

revendeurs locaux soit nécessairement un problème. En fait, servir des créneaux de marché, des régions ou des langues, c'est précisément le rôle que les revendeurs sont censés remplir. Au contraire, si la structure de coûts d'un bureau d'enregistrement régional était non viable pour son modèle commercial actuel, on devrait considérer de transférer son accréditation par l'ICANN à un revendeur d'un bureau d'enregistrement plus grand. (RrSG)

Si nous tenons réellement à accroître la participation à l'industrie des noms de domaine des régions mal desservies, nous devrions trouver un espace au sein de l'ICANN pour les revendeurs qui souhaitent participer et les encourager à ce faire. Nous suggérons que cela devrait être une partie importante du processus de réforme de la GNSO. (TC)

Probablement, la distinction la plus claire entre bureau d'enregistrement et revendeur, au moins en termes de l'ICANN, est que l'un joue un rôle bien défini tandis que l'autre non. (TC)

Article IV : analyse des commentaires

Clause de non-responsabilité : la présente section a pour but de fournir une analyse et une évaluation des commentaires reçus ainsi que des explications se rapportant au motif de toute recommandation fournie dans l'analyse.

Dans les commentaires publics, la communauté a souligné qu'il existe des défis importants liés à la faible demande de services de noms de domaine dans les régions mal desservies qui ont peu à faire avec les exigences d'accréditation du bureau d'enregistrement de l'ICANN. Mais la communauté s'est fait l'écho de nombreux commentaires que le personnel de l'ICANN a entendus auparavant concernant les exigences contractuelles de l'ICANN. La communauté a déclaré que l'adaptation de certaines exigences contractuelles pour tous les bureaux d'enregistrement, telles que les exigences d'accréditation en matière d'assurance du bureau d'enregistrement, pourrait éliminer les obstacles inutiles pour les entreprises dans les régions mal desservies afin de chercher l'accréditation du bureau d'enregistrement.

Avec ces remarques à l'esprit, le personnel de l'ICANN va d'abord analyser si et comment les exigences contractuelles pourraient être modifiées sans créer des risques pour les titulaires de noms de domaine et pour la sécurité et la stabilité de l'Internet. Le personnel de l'ICANN améliorera également les documents pour que les bureaux d'enregistrement actuels et futurs, ainsi que la communauté élargie, comprennent plus facilement le processus d'accréditation et les différents critères.

En même temps, l'ICANN va poursuivre sa planification des activités de sensibilisation à long terme à la lumière des commentaires de la communauté. Le personnel prévoit de renforcer la sensibilisation et la collaboration avec les entreprises dans les régions mal desservies ainsi que les efforts en matière éducative et les opportunités pour tous les bureaux d'enregistrement actuels et futurs.

Ce sera un effort à long terme. Un plan d'action pour le projet qui sera publié dans les semaines à venir essaiera d'englober les objectifs à court et à long terme. Ce projet commence par de petites

étapes que le personnel peut aborder maintenant afin de commencer à diminuer les barrières contractuelles connues à la participation dans le marché des gTLD mais intègre également l'étude et la planification qui seront requis pour effectuer plusieurs changements importants, dans le but d'accroître la participation globale de l'industrie des noms de domaine, notamment dans les régions qui, à ce jour, ont un faible niveau de participation.